

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 3
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 07/04/2015

Le 13 avril 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir à Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (pouvoir à Claude TRASSARD), Frédéric VALLOS (pouvoir à Françoise DUVILLARD), Noël CHEYNET, Roger CHORIER, Michel DUROUSSIN, Olivier EYRAUD, Marie LABROSSE, Chantal NOEL, Marie-Claude OVISTE, Monique RONGEON.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Bruno HENRY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Modification de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-3 relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'article L2121-21 relatif au mode de scrutin pour les nominations et présentations,
- ✓ Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Le Président rappelle que le Conseil du 24 avril 2014 a créé une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission ? obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, de plus de 5 000 habitants, était composée de Bernard GRISON (Président), Jean-Claude AUBERT (VP transport), Jacky DUTRUC (VP Travaux), Anny SANLAVILLE (VP Action sociale et logement), Richard PACCAUD et des représentants d'associations d'usagers et des associations d'handicapés.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié la composition de cette commission, aussi il convient de modifier la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la CCDSV.

Elle doit désormais être composée outre les représentants de l'EPCI, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes

âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Il est proposé de conserver la composition de la précédente commission avec 5 personnes issues du Conseil communautaire dont le Président ou son représentant, le Vice-Président Transports, le Vice-Président Travaux, la Vice-Présidente Action sociale et Logement et de la compléter avec des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Les représentants d'associations seront sollicités pour désigner leur représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la modification de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées et arrête sa composition comme suit : 5 membres issus du Conseil communautaire dont le Président ou son représentant, le Vice-Président Transports, le Vice-Président Travaux, la Vice-Présidente Action sociale et Logement et un élu candidat, d'une part et un représentant des associations d'handicapés quelque soit le type de handicap, un représentant d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques et un représentant d'associations d'usagers, soit 9 membres au total ;
- ✓ **Confirme** pour siéger à cette commission à titre de représentants de la CCDSV issus du Conseil communautaire : M. Bernard GRISON (Président), M. Jean Claude AUBERT (VP Transport), M. Jacky DUTRUC (VP Travaux), Mme Anny SANLAVILLE (VP Action sociale et logement) et M. Richard PACCAUD ;
- ✓ **Mandate** le Président pour solliciter les associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, les associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que les associations d'usagers de la ville pour désigner chacune un représentant à cette commission.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 AVR. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150413-2015C48-AG

A Trévoux, le 13 avril 2015,

**Le Président,
Bernard GRISON**

